

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 1 of 10

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1047693**

Nom commercial : **AEM-2/4**
CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro Spain, S.A.
Carretera Valencia-Barcelona Km 61,5
12550 Almazora (Castellón)

Téléphone : +34964504450
Téléfax : +34964504421
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : gestion.msds@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : 1-703-527-3887 appelez gratuitement

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Ce document a été conçu dans le but exclusif de se conformer à l'obligation de communiquer des informations en aval dans la chaîne d'approvisionnement telle qu'énoncée à l'article 32 du règlement REACH car ce produit n'est pas classé et ne nécessite pas de fiche de données de sécurité. Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 2 of 10

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Substance VLE :				
kaolin	1332-58-7 310-194-1 /			< 10

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 3 of 10

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

: Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 4 of 10

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Pas de matières à signaler spécialement.
- Autres données : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m ³		2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire:	Valeurs limites indicatives					

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 5 of 10

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : blanc
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
- Taux d'évaporation : non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible
- Vitesse de combustion : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
- Pression de vapeur : donnée non disponible
- Densité relative : donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 6 of 10

Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: non applicable
Propriétés explosives	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	: donnée non disponible
---------------------------	-------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Information supplémentaire: Pas de dangers particuliers à signaler.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: donnée non disponible
---------------------	-------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: donnée non disponible
-------------------	-------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Stable dans des conditions normales.
-------------------------------------	--

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: donnée non disponible
-------------------------------	-------------------------

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 7 of 10

Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	donnée non disponible
Information supplémentaire	:	donnée non disponible

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	donnée non disponible
------------------	---	-----------------------

Composants:

kaolin :

Biodégradabilité	:	donnée non disponible
------------------	---	-----------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	donnée non disponible
-----------------	---	-----------------------

Composants:

kaolin :

Bioaccumulation	:	
-----------------	---	--

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 8 of 10

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

Composants:**kaolin :**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Produit:**

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible, Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU****ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 9 of 10

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A

Catégorie de pollution : N/A

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

EU SVHC - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEM-2/4		CEAEM-2/4 Glaze Drym DTF TRM pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_304066	Date de révision	10.09.2012
Version	1.0	Date d'impression	10.09.2012
Numéro de la matière	1047693	Page	Page 10 of 10

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R. 461-3 du code de la sécurité sociale, France) : N/A: non applicable

Autres réglementations : Respecter les restrictions d'activité destinées à protéger des substances dangereuses au sens de l'ordonnance relative aux directives de protection des mères et de la loi sur la protection des jeunes travailleurs.

État actuel de notification

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse
 US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA
 DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
 AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire
 ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire
 KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.